

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ANGLETERRE. — Londres, le II juillet.

La députation des pairs pour présenter à S. M. l'adresse relative aux subsides à accorder pour l'enseignement populaire, s'est réunie aujourd'hui à une heure, pour se rendre au palais de Buckingham. D'après le Courier, le cortège a excité peu d'intérêt dans la population, et quelques évêques auraient été reçus par des sifflets.

On a reçu des lettres et des journaux de New-York jusqu'au 19 juin : La fièvre jaune s'est déclarée à Charleston. Les journaux annoncent qu'au Brésil, les insurgés dans la province de Maranhão, étaient maîtres de l'intérieur, mais qu'on y attendait des renforts considérables pour les exterminer. Les nouvelles du Mexique sont décourageantes, l'anarchie y est à l'ordre du jour. Les fédéralistes gagnent du terrain. Le convoi avec le premier terme de l'indemnité française, consistant en 242,000 dollars, était arrivé à Vera-Cruz.

Il paraît que le parti tory veut s'opposer dans la chambre des communes à la modification que le ministre proposera demain au soir dans le projet des lettres. M. Gerlburn sous les auspices de sir Robert Peel, fera la motion de plusieurs résolutions tendantes à écarter cette modification dans l'intérêt du trésor.

Le Courier publie sur les affaires d'Orient un article assez étendu dont voici un extrait :

« L'Angleterre, la France et l'Autriche agissent dans ce moment avec un plein accord, leur objet étant d'empêcher tout événement qui pourrait offrir à la Russie un prétexte pour une intervention armée. Dans cette vue, ces trois puissances ont entamé des négociations, et dans le cas où le sultan mourrait, on croit qu'on persuaderait facilement le régent à établir temporairement le repos, en reconnaissant l'indépendance de l'Egypte. La proposition du gouvernement français porte qu'une grande partie de la Syrie, le district d'Adana, soit rétrocédé par Mehemet-Ali pour prix de sa reconnaissance par la Porte. »

A la bourse, les intéressés s'occupent beaucoup des intentions du gouvernement portugais relativement à la dette étrangère. L'avis général est favorable pour la mesure d'une conversion en dette intérieure, parce que ce gouvernement a payé jusqu'à présent régulièrement les intérêts à ses créanciers nationaux.

On écrit de Birmingham, 10 juillet :

La ville continue à être tranquille. On a affiché ici une lettre que M. Attwood, membre de la chambre des communes, adresse aux réformistes. Elle porte en tête les mots : paix, légalité, ordre, union. Personnes dit-il, n'est plus persuadé que lui de la nécessité d'une union cordiale et généreuse entre les classes moyenne et inférieure, sans elle aucun changement utile ne peut s'opérer, ni par des moyens moraux ni par la force. M. Attwood recommande une réconciliation sans arrière-pensée, entre les ouvriers et leurs maîtres. Les maîtres, dit-il, doivent donner la main aux ouvriers, et frapper à la porte des ministres en disant : Voilà notre situation, voilà les obstacles et les misères qui nous environnent. Ou sont les justes et équitables bénéfices de notre honorable industrie ? Ou sont les justes et équitables salaires de nos ouvriers ? Si vous ne pouvez garantir une existence honnête à un travail honnête, vous n'êtes pas capables de gouverner en Angleterre. Vous devez vous retirer et céder votre place à des hommes meilleurs.

Sept mille signatures ont déjà été données pour adhérer au contenu de cette lettre. Ceux à qui elle est adressée se composent de beaucoup d'anciens membres de l'ex-union politique, et elle a pour but, sans doute, de remettre ses anciens meneurs dans les bonnes grâces de leurs récents associés radicaux et chartistes. Il paraît qu'il y aura un meeting lundi, et on craint des désordres.

Dimanche, il y a eu un meeting chartiste à New-Castle. M. Mason y a proposé une motion portant : que le gouvernement a commis un acte de haute trahison contre la reine et la constitution, en voulant disperser le peuple de Birmingham, qui dis-

cutait ses griefs. M. O'Brien, délégué de Londres, voulait qu'on mit autorités locales, au lieu de gouvernement, on a mis les deux, et la motion a été adoptée à l'unanimité. On a aussi résolu de se réunir tous les huit jours.

Nous avons reçu des nouvelles de Buenos-Ayres du 20 avril. Les insurgés de Cordova ont été mis en déroute et leur chef a été fusillé. Le commodore américain avait négocié depuis 15 jours pour mettre fin au différend avec la France. Le commodore partait le 20 avec la réponse à ses propositions. On pense qu'il n'y aura pas d'arrangement avant avril 1840. Rosas quittera alors pour quelque temps le pouvoir, afin de laisser faire par un autre un arrangement avec la France.

FRANCE. — Paris, le 12 Juillet.

Le roi vient de mettre 100,000 fr. à la disposition de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, pour être répartis entre les départements où les moissons ont été anéanties par les orages de cette année.

M. Teste, garde-des-sceaux, a parfaitement reçu les députés qui se sont présentés chez lui pour demander l'abrogation de la peine de mort. On assure que M. le garde-des-sceaux, après avoir rappelé qu'il avait été lui-même victime d'un jugement politique, aurait ajouté que personnellement il avait toujours été contre la peine de mort en matière politique, et qu'il ne tiendrait pas à lui que cette opinion ne prévailût, mais qu'en présence d'un attentat aussi grave que celui du 12 mai, attentat dont les conséquences avaient entraîné des désastres si sanglants, il était à craindre que les avis ne fussent partagés dans le conseil, et que la majorité ne crût nécessaire de faire un exemple. Les menées du parti républicain, les documents de toute sorte que les investigations de la police mettent chaque jour sous les yeux du conseil, paraissent inspirer encore quelques craintes au cabinet.

Nous pensions à tort hier, que le ministre n'oserait pas prendre sur lui de décréter le dégrèvement du sucre colonial par ordonnance, car il vient d'en faire la promesse au commerce de Bordeaux dans la dépêche télégraphique suivante que nous trouvons dans tous les journaux de cette ville du 1er juillet.

« Dépêche télégraphique de Paris du 9 juillet 1839.

Le ministre du commerce à M. le préfet de la Gironde.

« Nous pouvons affirmer que le gouvernement n'abandonne pas les intérêts des ports, et persiste dans ses convictions. Il reconnaît que la loi de 1814 lui donne le droit de procéder par ordonnance, et il se réserve d'user de ce droit, suivant les faits qui se manifesteront d'ici à la fin de la session. »

S. A. R. M. le duc de Nemours est arrivé le 9 de ce mois à Pau, venant de Bayonne.

On écrit de cette dernière ville, 9 juillet :

Le duc de Nemours est arrivé à Bayonne dimanche 7 juillet. A dix heures un quart du matin, les pierriers du Stationnaire annonçaient l'entrée du bateau à vapeur le Crocodile dans notre port. Quelques autorités militaires ont été prendre les ordres du prince à bord. A midi un quart, une chaloupe l'a amené à terre sur le quai de la place de la Liberté. Le maire de Bayonne, le sous-préfet de l'arrondissement lui ont adressé quelques mots de félicitation auxquels le duc a répondu. La musique de l'un des régiments de ligne a exécuté quelques marches pendant lesquelles le duc a passé en revue un bataillon du régiment qui stationnait sur la place, puis il s'est rendu à pied sur la place d'Armes, où l'artillerie militaire et le reste des troupes ont défilé devant lui. Il est allé ensuite à l'Evêché, où des appartements avaient été préparés pour le recevoir.

Le 8, le prince est parti à sept heures du matin, en calèche pour Biarritz. Les séminaristes qui l'attendaient sur le chemin d'Espagne, l'ont salué à son passage, il a été accompagné par des basques. Le duc n'est entré à Biarritz qu'un quart d'heure,

qui lui a suffi pour visiter le Port-Vieux, l'Atalaye, et pour laisser quelques secours à la société humaine.

A neuf heures, il était à Bayonne, et se trouvait à la porte de l'église, le clergé qui ne comptait pas sur un si prochain retour, a été pris au dépourvu. Enfin en toute hâte, on a pu après quelques instans d'attente, procéder à la réception religieuse. Le chapitre a offert au prince les honneurs du dais, qui ont été refusés.

Il a reçu à onze heures et demie la visite des autorités politiques, civiles, militaires, judiciaires, et des divers corps d'administration de Bayonne, puis celle du maire, du corps municipal et du corps des officiers de la garde nationale du St-Esprit.

Le prince a donné un dîner à six heures où les principales autorités ont été invitées, ainsi que le maire et le commandant de la garde nationale du St-Esprit.

Un bal a été donné au prince par le conseil municipal de Bayonne, ce bal a eu lieu dans la salle de spectacle, qui avait été du reste convenablement décorée de tentures rouges dans un style simple, mais élégant. La foule et les toilettes n'ont pas manqué. Le duc a fait une apparition au bal vers les 9 heures et s'est retiré à 10 heures et demie. A son entrée et à sa sortie il a été accueilli par de nombreux vivats.

Le duc est parti à 11 heures et quart pour Pau, où il doit passer la journée. Il ira de là à Cautezet, et sera rendu à Paris le 24.

La cour des pairs s'est assemblée ce matin à onze heures. Les uns prétendent que son arrêt sera rendu à la fin de la journée, les autres croient qu'il ne le sera très-probablement que demain. Du reste, le calme le plus parfait règne dans la capitale et autour du Luxembourg dont les jardins n'ont pas cessé d'être ouverts aux nombreux et paisibles promeneurs.

La cour, s'élevant à toute la hauteur de sa mission, s'occupe d'une question plus importante encore que celle qui consiste à statuer sur le sort de Barbès et de ses co-accusés. Il s'agit pour elle de pourvoir, non seulement aux exigences du moment, mais encore aux nécessités de l'avenir. Ce n'est pas tout que de punir aujourd'hui les coupables artisans de nos troubles : Cette tâche, déjà si pénible, le devient davantage lorsqu'on est assuré d'avance que ses résultats ne seront que passagers et par conséquent inefficaces. Il faut songer à prévenir désormais le retour de l'émeute et de l'insurrection.

La cour des pairs, comme nous l'avons dit tout-à-l'heure, pénètre des devoirs que ses fonctions lui imposent envers le pays, y verront donc en ce moment autre chose à faire qu'à rendre un arrêt qui ne détruirait pas le mal dans sa racine. MM. les pairs procéderaient, à ce qu'on assure, dans cet esprit de haute prévoyance qui doit les animer tout à la fois et comme législateurs et comme juges. C'est ce que nous ne tarderons pas à connaître, après la conclusion de leurs délibérations. Nous verrons quels principes ils auront posés pour attendre au but vers lequel tendent tous les vœux du pays.

La chambre des députés a commencé hier la discussion des budgets pour 1840. Les observations suivantes ont eu lieu dans le cours de la discussion :

M. Saglio appelle l'attention du gouvernement sur la situation fâcheuse du commerce et de l'industrie française en Allemagne par suite de la ligne des douanes prussiennes.

M. le maréchal Soult. Le ministre du commerce et le ministre des affaires étrangères ont tous les jours des conférences sur le sujet que vient d'indiquer l'honorable préopinant.

M. Auguis demande si nous pouvons espérer, dans un temps prochain, le règlement des comptes qui existent entre la France et la Belgique. Il demande encore si la Belgique nous indemnifiera des dépenses de notre expédition de 1832.

M. le maréchal Soult. Dans l'état où s'est trouvée la Belgique pendant quelque temps, la chambre comprendra que les insistances du gouvernement n'ont pas dû être bien vives pour obtenir le remboursement des sommes avancées. Maintenant que la

Feuilleton.

CELLE QUE J'AIME.

Tout le monde sait que, pour n'être pas fort galant homme, Richelieu n'en était pas moins un homme très-galant ; mais tout le monde ne connaît peut-être pas le système de galanterie du célèbre cardinal. Système est le mot, car il était impossible d'apporter dans l'amour plus de méthode et de régularité. Richelieu attaqua le cœur des femmes en diplomate et en tacticien. En tacticien, il s'attachait à trois ou quatre belles à la fois, pour être plus sûr d'en subjuguier une sur le nombre, et son habileté consistait alors à cacher à chacune ses intentions sur les autres, se donnant pour un amant unique et fidèle, tandis qu'il n'était qu'un inconstant de profession. Comme diplomate, il soumettait les dames de ses pensées à toute une série de petits manèges hypocrites et multipliés, combinés d'avance dans sa tête profonde, et casés parmi ses occupations quotidiennes, avec l'ordre que met une dévote à ses prières, ou un maître des cérémonies à l'arrangement d'une réception. Souvent même, de peur d'oubli et de quiproquo, il inscrivait sur des tablettes ses divers projets de galanterie, et c'était alors une liste minutieuse de moyens de séduction de tout genre, calculés suivant le caractère des personnes, et placés chacun en son lieu et à son heure.

Lundi, par exemple, envoi d'un bracelet d'or à Mme. de Sauve, qui tient à faire remarquer sa belle main au déjeuner de sa majesté. Le même jour à deux heures, visite à la comtesse de Marigny pendant que son mari suivra la chasse du roi. Lui conter les infidélités du marquis de Sade qui dédaigne ses coquetteries pour celles de Mme. de Namur, Jeudi à cinq heures, au lever de la reine, parler à la duchesse de Soubise de l'exécution prochaine de Biron, et lui laisser entendre qu'il tient à moi seul que son frère ait ou n'ait pas le même destin. Dimanche en allant à la chapelle royale, donner ordre au gentilhomme introducteur de retenir le duc de Buckingham dans les anti-chambres, afin qu'il n'entre qu'après le baise-main d'Anne d'Autriche, et qu'elle ne puisse pas remarquer sa présence en même temps que la mienne.

Le principal objet de cette tactique amoureuse fut pendant plusieurs mois Anne d'Autriche, la plus sévère, comme on sait, et la plus aimée peut-être

de toutes les femmes qui eurent le malheur de plaire au terrible ministre. Anne d'Autriche, étant fort jeune alors et ne pouvant écouter que le langage d'un amour fidèle et dévoué, Richelieu dut afficher, pour s'en faire entendre, les sentimens les plus chevaleresques ; il le fit d'abord si habilement qu'il commençait à impressionner le faible cœur de la reine, lorsqu'un petit incident vint dévoiler à celle-ci la duplicité de son amant en barrette.

C'était un jour de réception, à St-Germain, après la toilette officielle de la jeune reine. Les dames qui y avaient assisté et pris part avaient déjà quitté sa chambre à coucher, lorsqu'une entrée elle revint timidement jusqu'à la porte, de manière à se faire remarquer et rappeler, si c'était possible. Cette faveur fut accordée en effet à la muette suppliante, et la reine s'écria avec sa honte habituelle :

— Eh bien, qu'y a-t-il, madame de Salignac, avez-vous quelque chose à me demander ?

La marquise de Salignac était une des plus jolies femmes de la cour, mariée à un gentilhomme gascon célèbre alors par sa bonne mine. Elle était honorée par Anne d'Autriche d'une bienveillance particulière, et elle avait à en faire l'épreuve pour elle-même, après l'avoir souvent employée pour les autres.

— Hélas ! répondit-elle à la reine, votre majesté peut seule me sauver d'un grand malheur !

— Ah ! mon Dieu, dit Anne d'Autriche, et quel est donc ce malheur ?

— Le voici, madame : il m'a rien de surprenant en ce temps-ci, car il arrive tous les jours à quelqu'un ; mais votre majesté ne voudra pas sans doute qu'une famille protégée par elle soit victime comme tant d'autres.

— Victime ! s'écria la reine, il est donc question du cardinal ?

— Votre majesté l'a dit, répartit la jeune femme. Mon mari est devenu suspect à monsieur de Richelieu, sans savoir seulement pour quelle cause et sous quel prétexte, et il est enfermé depuis hier à la Bastille par un ordre d'arrestation signé du roi.

— Toujours signé du roi ! interrompit Anne d'Autriche. Cet homme étrange ferait signer ma mort à Louis XIII, comme il lui a déjà fait signer l'exil de sa malheureuse mère ! Et pourtant, ajouta-t-elle, en elle-même, il a le cœur assez tendre pour aimer !

Marquise, reprit-elle, après un moment de silence, cette arrestation ne

peut être aussi grave que vous le pensez. Quelle que soit la sévérité de monsieur Richelieu, il ne saurait rien avoir à reprocher à votre mari, et il y a sans doute là dessus quelque malentendu que le cardinal s'empressera de réparer à votre prière.

— Hélas ! plût au ciel, madame ! Mais vous seule parlez ainsi du ministre qui fait condamner tant d'innocens, et je n'ai plus pour ma part ni indulgence ni réparation à espérer de lui.

— Comment cela ? vous l'avez donc vu ?

— Deux fois déjà, inutilement !

— Inutilement !... Il vous a dit au moins pourquoi le marquis de Salignac est en prison ?

— Il ne me l'a pas dit, madame, mais il m'a donné par cela même la plus cruelle raison de le soupçonner... — Eh bien !

Madame de Salignac, qui rougissait depuis quelques instans, se troubla tout-à-fait à cette question et resta sans répondre.

— Vous vous taisez, reprit la reine. Il faut cependant que je sache tout, pour intercéder auprès du cardinal.

— Auprès du cardinal ; hélas ! que votre majesté s'en dispense. Quels que soient son crédit et son autorité, elle n'obtiendrait rien pour moi de cet homme... C'est auprès du roi seulement et personnellement que je vous prie de demander grâce pour M. de Salignac.

— Pauvre femme ! dit Anne d'Autriche, vous oubliez que le roi n'est rien sans M. de Richelieu, que M. de Richelieu seul dispose des grâces, comme lui seule décide les condamnations.

— J'espérais que vous obtiendriez une exception pour moi, madame ; si cet espoir ne peut se réaliser, je suis perdue !

En prononçant ces mots, la jeune femme laissa tomber sa tête dans ses mains ; et quelques larmes, qu'elle ne put retenir, s'échappèrent entre ses doigts.

— Voyons, marquise, dit la reine avec douceur, n'exagérez ni votre chagrin, ni vos craintes. Votre mari ne saurait être pour long-temps à la Bastille...

— Il y mourra peut-être, madame, si la bonté du roi ne l'en arrache !... Juste ciel ! Et qui peut vous faire penser cela ?

— Toujours la raison secrète du cardinal !

— Comprenez donc alors qu'il faut que je la connaisse, répartit Anne d'Au-

Belgique est constituée comme état indépendant, l'instinct ne tardera pas à venir où l'on fera valoir les droits de la France. Je prie la chambre d'être persuadée que cet objet important ne sera pas perdu de vue.

M. Mermillod demande qu'on réclame de la Belgique l'indemnité due aux négocians français pour les pertes faites dans l'incendie de l'entrepôt d'Anvers.

M. le maréchal Soult. Le gouvernement a adressé des réclamations au gouvernement belge, et il espère qu'elles seront écoutées.

M. Mauguin. Le traité avec le Mexique est-il ratifié ou non? Le délai pour la ratification est échu depuis le 9 de ce mois.

M. le maréchal Soult. Les ratifications seraient déjà échangées si nous n'attendions l'envoyé du Mexique; il arrivera au premier jour, et il sera immédiatement procédé à l'échange des ratifications. D'ailleurs, la France considère ce traité comme terminé, et l'amiral Baudin a déjà reçu une partie des 600,000 piastres stipulées dans le traité.

Paris, 15 juillet. — 5 heures.

La cour des pairs a prononcé son arrêt. Barbès seul est condamné à mort.

- Ont été condamnés: Martin Bernard, à la peine de la déportation. Mialon, à la peine des travaux forcés à perpétuité. Delsade et Austen, chacun à 15 années de détention. Nongues et Philippet, chacun à 6 années de détention. Roudil, Guibert et Lemièrre, chacun à 5 années de détention. La cour a ordonné qu'après l'expiration de leur peine, tous les condamnés ci-dessus resteront pendant toute leur vie sous la surveillance de la haute police. Noël Martin et Longuet sont condamnés chacun à 5 années d'emprisonnement. Mareschal à 5 années. Walsch et Pierné chacun à 2 années d'emprisonnement. Noël Martin a été condamné à 10 années de surveillance; Longuet, Mareschal, Walsch et Pierné, à 5 années de surveillance. Bonnet, Lebarzie, Dugas et Grigoire ont été acquittés de l'accusation.

Ce n'est qu'à neuf heures du soir que la cour des pairs est rentrée en séance pour prononcer son arrêt. Aussi la plus grande partie de la capitale n'en a eu connaissance que ce matin. Il ne nous appartient pas de blâmer l'arrêt du tribunal suprême, et quoique la peine prononcée contre Barbès, nous ait paru sévère, il faut avouer que les charges qui s'élevaient contre lui, étaient suffisantes pour attirer sur sa tête la peine capitale, quand bien même on n'admettrait pas qu'il fut coupable de l'assassinat du lieutenant Drouineau. Mais cet homme a su exciter quelque intérêt par le calme et la dignité avec lesquels il s'est présenté devant les juges; et nous qui l'avons entendu se défendre d'avoir commis un lâche assassinat, il a produit sur nous une sensation qui lui a été favorable.

Nous voyons que de tous côtés la crainte d'une condamnation à mort prononcée contre Barbès a donné lieu à des démarches anticipées pour obtenir la commutation de sa peine. Nous espérons que ces démarches produiront l'effet qu'on en attendait, et que l'échafaud ne sera pas teint de nouveau du sang du condamné politique. Nous approchons des anniversaires de juillet, et ce serait le célébrer trop tristement que de faire tomber la tête de Barbès.

Le conseil des ministres s'est réuni hier soir à 10 heures, aussitôt que l'arrêt de la cour des pairs a été connu, afin de délibérer au sujet de l'exécution de Barbès. Plusieurs ministres, nous devons le reconnaître, ont prononcé des paroles de clémence; mais on leur a objecté que le gouvernement avait reçu des renseignements inquiétans sur les projets et les forces des sociétés secrètes, et qu'il était important de faire un exemple. On s'est séparé sans avoir rien décidé, et le conseil doit se réunir de nouveau aujourd'hui. Nous espérons que les idées de clémence finiront par prévaloir dans le sein du conseil.

Hier soir, à neuf heures et un quart, le greffier de la chambre des pairs, accompagné d'un huissier, s'est rendu auprès des condamnés, et leur a fait lecture de l'arrêt qui venait d'être rendu. Barbès a entendu sa condamnation avec le plus grand sang-froid. Il a demandé au greffier si son exécution aurait lieu le lendemain, attendu qu'il avait quelques lettres à écrire, et qu'il désirait avoir le temps de les terminer. Non, Monsieur, a répondu le greffier, le jour n'est pas fixé. Dites non citoyen, a répliqué Barbès.

Barbès étant condamné à mort, on lui a mis la camisole de force.

Martin Bernard et ses co-accusés ne semblent pas non plus affectés de leur condamnation; on dit qu'ils seront transférés la nuit prochaine à la prison de la Roquette.

Hier soir tous les officiers de la garnison étaient consignés dans les casernes, un bataillon par regiment est resté pendant toute la nuit le sac au dos, mais cette consigne a été levée ce matin. Du reste Paris n'a pas cessé un moment de jouir de la plus parfaite tranquillité.

Des arrestations politiques ont encore eu lieu ce matin par suite de mandats décernés par M. le procureur du roi. La police paraît fort occupée, comme si elle redoutait quelques nouveaux mouvemens. On a arrêté entre autre le frère de Maillard, accusé contumace du 12 mai.

Des estafettes ont été expédiées cette nuit de toutes les ambassades pour faire connaître l'arrêt de la cour des pairs.

On remarquait qu'hier soir, un grand nombre de postes avaient été abandonnés. Il n'y en avait plus à la plupart des barrières ou il ne restait plus que les commis des douanes.

Un des accusés du 12 mai qui a été acquitté par la cour des pairs, M. Grégoire, s'est rendu ce matin à l'Hôtel-Dieu, où il a réclamé d'être admis de nouveau.

POST-SCRIPTUM. 2 heures. — De nombreux rassemblemens se sont formés dès midi sur la place du Carrousel et sur les quais voisins, ils étaient formés en grande partie par les étudiants des écoles de médecine et de droit. Mais bientôt l'affluence a augmenté d'une manière si considérable, que le rassemblement pouvait s'élever à quatre ou cinq mille personnes. Le but de cette réunion était de demander à S. M. la grâce de Barbès. Ces individus se sont promènes sur trois rangs, bras dessus bras dessous, et se sont rendus du côté du Louvre et de la Place Louis XV.

Plusieurs bandes se sont formées et se sont rendues chez les divers ministres pour présenter leur pétition; mais ils n'ont pas été admis. Ces bandes portaient des drapeaux avec ces mots: Pétition pour l'abolition de la peine de mort.

5 heures et demie. — Les rassemblemens se sont portés en face du palais des députés, mais ils ont été dispersés par un détachement de la garde municipale, qui les a chargés le sabre à la main. Plusieurs individus ont été arrêtés, quelques-uns ont été blessés. On craignait qu'il n'y eût ce soir de nouveaux rassemblemens du côté de la Porte St-Denis et de la Porte Saint-Martin.

Un appareil formidable de troupes avait été mis sur pied dès le matin. Mais on n'a pas battu le rappel pour réunir la garde nationale sous les armes.

On espère que cette manifestation n'aura aucune suite. Mais il est craint qu'il n'ait pour résultat d'empêcher le roi d'accomplir l'acte de clémence qu'on espérait obtenir en faveur de Barbès.

Le bruit était répandu aux environs du palais du Luxembourg que l'exécution de Barbès aurait lieu aujourd'hui même à cinq heures, mais on ne disait pas à quel endroit.

Jusqu'à trois heures, les rassemblemens ne s'étaient pas encore portés du côté du Luxembourg, mais à ce moment quelques bandes se sont promènes de ce côté. On remarquait du reste qu'au milieu de ces nombreux rassemblemens pas un seul cri de ralliement ne se faisait entendre, les individus qui en faisaient partie protestaient de leurs vues toutes pacifiques, ajoutant qu'ils désiraient seulement que Barbès ne fut pas mis à mort.

5 heures moins 1/4. — Tout paraît fort tranquille en ce moment. Les rassemblemens sont presque tous dispersés. Il y en a encore dans le haut de la rue St.-Martin et dans la rue Royale St.-Martin.

Bourse de Paris du 15 juillet. — Il y a eu beaucoup de faiblesse aujourd'hui à la bourse. On répandait le bruit que des rassemblemens nombreux se formaient du côté de la chambre des députés, et qu'il y avait eu quelques coups de sabre donnés pour les disperser. Cependant la rente s'est mieux tenue qu'on n'aurait dû s'y attendre au milieu de nouvelles pareilles et un samedi; car d'ordinaire les mouvemens de la rente sont plus forts ces jours-là que les autres jours, parce que l'on craint de conserver sa position jusqu'au lundi. Le 3 p. c., qui était resté hier à 89 45, a ouvert aujourd'hui à 79 40 et 79 55, et l'on a repris à 79 40 à la fin de la bourse. Le gouvernement a mis sur pied un déploiement de forces si considérable qu'on ne croit pas qu'il puisse y avoir de troubles sérieux. Le 3 p. c. est assez faible. Il a fléchi de 111 65 à 111 60. 3 0/0 au comptant 79 55. — Id. fin courant 79 45. — 5 0/0 au comptant 111 60. — Id. fin courant 111 65. — Belges 3 p. c. 72 20. — Banque Belg. 77 5/8. — Ardois 19 5/8 5/4. — Passive 4 1/4. — Rome 101 1/2.

NOUVELLES D'ORIENT.

La Gazette d'Augsbourg du 10 juillet, qui nous parvient aujourd'hui, donne les nouvelles suivantes qui sont reproduites

de cette mesure, il me l'a indiquée ce matin par son silence même. L'emprisonnement de M. de Salignac n'est qu'une dernière épreuve pour ma vertu, et le malheureux demeurera à la Bastille, tant que ma fidélité offensera son éminence!

Vous resterez femme fidèle, marquise, et votre mari redeviendra libre, s'écria la reine avec une indignation chaleureuse, compliquée du sentiment profond de son propre outrage. Revenez me voir demain à la même heure, ajouta-t-elle, et j'espère que vous aurez satisfaction comme si votre insulte était la mienne.

Ah! je reconnais votre majesté, répondit la jeune femme en baissant les mains d'Anne d'Autriche. Je laisse avec confiance mon sort entre vos mains généreuses, et je n'ai plus qu'une seule chose à vous dire pour faciliter l'œuvre de votre bonté. Le cardinal n'est pas homme à rester sans vengeance par devers moi; et il trouvera bientôt quelque nouveau moyen de m'obséder de ses tyranniques galanteries. M. de Salignac et moi, d'ailleurs, sont désormais ennemis pour long-tems. Que votre majesté ne craigne donc pas, s'il le faut, de changer l'emprisonnement du marquis en un exil momentané. Je serai heureuse de le suivre, quelque part que ce soit, loin de M. de Richelieu et de son odieux amour!

Bien, dit la reine, soyez tranquille. A demain! Et madame de Salignac se retira, enchantée du succès inespéré de sa démarche, tandis qu'Anne d'Autriche entra dans ses grands appartemens, cherchant d'un oeil enflammé le cardinal-ministre.

En avant d'un groupe de courtisans inoffensifs, satellites habituels de Richelieu, la reine l'aperçut posté derrière le fauteuil où elle devait s'asseoir à la place où il lui débitait chaque jour ses hyperboliques tendresses. Dissimulant aussitôt son trouble, elle eut pour lui des yeux plus doux que de coutume, et prêta bientôt une oreille facile à ses protestations, qui ne manquèrent pas de s'enhardir en conséquence.

Comment va la précieuse santé de celle que j'aime? demanda-t-il d'abord en se penchant sur le fauteuil royal.

Celle que j'aime! telle était la périphrase emblématique et discrète par laquelle Richelieu désignait Anne d'Autriche, la reine de France! Dans les vers

(1) Voir les Lettres de M. Coslat, page 67, et l'Historiette de Richelieu, dans Tallemant des Réaux.

presque mot par mot, dans un supplément extraordinaire du Lloyd autrichien:

« Le bateau à vapeur arrivé le 4 juillet à Trieste, apporte des lettres d'Alexandrie du 17 juin et de Constantinople du 20. Parti de la première de ces deux villes, le bateau à vapeur Koloran avait à bord 280 passagers qui abandonnaient l'Egypte dans la crainte des événemens. Une affaire importante avait eu lieu entre des divisions des armées turque et égyptienne, dans laquelle les Egyptiens, que commandait Soliman pacha (Selas), ont été complètement battus, après quoi les Turcs ont pénétré jusqu'à Antioche (Antakia), s'en sont emparés et ont été reçus par les habitans avec des cris d'algresse. De cette première victoire on peut conclure que le divan, qui veut la guerre, ne cédera pas aux représentations des puissances européennes, et persistera fermement dans sa résolution de délivrer la Syrie du joug d'Ibrahim pacha.

L'escadre égyptienne stationnait entre Rhodes et Alexandrie; des vaisseaux de ligne français et anglais croisent dans ces eaux pour empêcher une rencontre des flottes ennemies.

On écrit des Dardanelles qu'aussitôt après l'arrivée du capitain-pacha à Nagara, la flotte turque a quitté ce détroit. A Constantinople, on avait averti les sujets français de se tenir prêts à quitter la capitale d'un moment à l'autre. Le sultan avait eu une violente hémorrhagie et son état était très-alarmant. Si les prédictions du médecin anglais se réalisent, le sultan aura cessé de vivre avant la fin de ce mois.

ESCADRE DU LEVANT.

On a reçu à Toulon quelques lettres des officiers de l'escadre Lalande. Voici ce qu'elles disent des instructions données à cet officier-général:

« L'escadre française restera en observation à une petite distance de celle du capitain-pacha, et fera les mêmes mouvemens que cette dernière. L'amiral renouvellera au capitain-pacha l'invitation de ne pas se rendre dans les eaux de Chypre ni dans le golfe d'Alexandrie. Cette invitation ayant été notifiée au sultan par les ambassadeurs de France et d'Angleterre, agissant de concert, l'amiral Lalande devra se réunir à l'amiral Stoford pour barrer le passage au capitain-pacha dans le cas où celui-ci manœuvrerait pour se diriger vers l'Egypte ou la Syrie. Il faut à tout prix empêcher la rencontre des flottes turque et égyptienne, et employer la force comme dernier argument, et seulement après avoir épuisé toutes les voies pacifiques. Le pacha d'Egypte sera également invité à ne pas chercher à se rapprocher de la flotte turque, et en cas de refus, on agira à son égard conformément aux instructions.

La note suivante, publiée par le Moniteur parisien, vient à l'appui des renseignemens que donne la correspondance de Toulon:

« Presque tous les bâtimens armés qui se trouvent dans le port de Toulon ont reçu l'ordre de partir successivement pour le Levant. On assure que sous peu de jours l'escadre de M. le contre-amiral Lalande atteindra l'effectif imposant de 8 vaisseaux, 3 frégates, 4 corvettes et 4 bricks, total 19 voiles. »

Une autre note, publiée par le même journal porte:

« S. A. R. le prince de Joinville a rallié l'escadre de M. le contre-amiral Lalande aux îles d'Ourlac. S. A. R. jouissait d'une bonne santé. »

Le contre-amiral est à l'embouchure des Dardanelles. »

HOLLANDE.

On nous écrit de Bréda, le 11 juillet:

Le passage par notre ville a considérablement augmenté depuis le rétablissement des libres communications avec la Belgique. Le nombre des voyageurs qui se rendent en Belgique est si grand que les diligences sont presque chaque fois suivies par trois ou quatre voitures supplémentaires, tandis que c'était presque une rareté que la diligence ordinaire fût pleine. Le nombre des voyageurs qui nous arrivent de la Belgique est également considérable, mais moindre toutefois que le nombre de ceux qui de notre côté se rendent dans ce pays. (Handelsblad.)

LIÈGE, LE 13 JUILLET.

M. le gouverneur vient d'informer MM. les bourgmestres et échevins, que la régence royale prussienne d'Aix-la-Chapelle, lui a fait savoir, qu'afin de faciliter aux habitans de cette province, et notamment à ceux des campagnes, l'accès de la ville d'Aix-la-Chapelle, pendant la montre des saintes reliques, qui doit y avoir lieu pendant le courant de ce mois, ils pourront être admis à franchir la frontière prussienne, sur l'exhibition d'un certificat leur délivré par l'autorité locale de leur commune respective, attestant leur moralité et bonne conduite. Ces certifi-

cats dans la prose qu'il lui adressait en cachette, il ne lui donnait jamais d'autres noms, et outre l'audace déguisée que cette formule prêtait à son amour, elle lui offrait encore le grand avantage de pouvoir en parler devant témoins. C'est ce qu'il fit ce jour-là avec un succès si encourageant qu'il arriva bientôt, sans offenser celle qu'il aimait, à demander à la reine la faveur d'une audience particulière. Déjà prononcé tout bas depuis plusieurs semaines, ce mot significatif était pour la première fois bien accueilli. Il est vrai qu'il fut accompagné de protestations plus passionnées que jamais d'amour uni-que et pur, éternel et inaltérable, etc.; si bien qu'imaginant que la pudente seule pouvait le priver d'une réponse pareille, l'heureux ministre sollicita doucement par écrit ce que la bouche royale n'osait encore lui dire. Il crut saisir dans un regard rapide une de ces muettes promesses qui valent mieux qu'une parole, et il allait se retirer, tout gonflé de son triomphe, lorsque la reine le retint par un geste familier.

A propos de faveur, M. le cardinal, dit-elle avec une aisance parfaitement jouée, j'entends raconter que vous avez fait au marquis de Salignac celle de le loger à la Bastille aux frais du roi. Qui a pu valoir cette attention de votre éminence au pauvre gentleman?

Raison d'état et secret d'état, répondit Richelieu d'un air très-profond.

A la bonne heure, reprit la reine; mais j'en suis vraiment désolée.

Désolée, malade!... Et pourquoi?

Parce que j'avais justement songé à ce brave Salignac pour certaine mission, et que cet embastillement (2) me privera du plaisir de vous devoir quelque chose.

Dites qu'il me prive moi-même du bonheur de vous être agréable, répartit avec un véritable regret le cardinal, qui en ce moment se serait jeté au feu pour Anne d'Autriche. Mais voyons, madame, reprit-il, alléché par ce mot de mission... qu'est-ce que votre majesté désire faire pour ce marquis de Salignac?

Bah! dit la reine avec une négligence parfaite, il est inutile de vous le dire maintenant, cardinal, si je ne puis plus vous en avoir de reconnaissance...

(2) Le mot était malheureusement Français alors, tant la chose l'avait mis à la mode.

cats devront en outre indiquer leur état ou profession, leur signalement et même le but de leur voyage. Ils devront être revêtus de l'empreinte du sceau communal.

Voici les conditions auxquelles la commission des actionnaires offre de céder à la ville la salle de Spectacle :

1° La somme de 510,250 fr. due aux actionnaires pour avances nécessaires à la construction de la salle sera convertie en actions de 1,000 fr. ou de 2,000 fr. avec coupons portant intérêt à 5 p. 100, 50 ou 60 fr. par action.

2° 8,000 fr. seront portés chaque année au budget de la commune pour servir à l'amortissement des actions à désigner par le sort.

3° 9507 fr. 50 nécessaires pour satisfaire au paiement de l'intérêt ci-dessus mentionné y seront également alloués annuellement.

4° La différence produite par la réduction de l'intérêt sur les actions amorties servira à accroître l'amortissement.

5° Si la régence juge convenable de racheter des actions, celles-ci ne pourront concourir au tirage.

Il se forme à Ostende une association pour fonder un établissement qui portera le nom de Cercle des Etrangers, et qui sera unique dans son genre; il ne sera ouvert aux actionnaires que pendant la saison des bains, c'est-à-dire du 15 juin au 15 octobre. Il contiendra : 1° de grands appartemens; 2° divers appartemens complets pour des familles; 3° d'autres appartemens pour personne seule; 4° un grand restaurant, salon pour table d'hôte, et cabinets particuliers; 5° de belles écuries et remises; 6° un bâtiment pour les bains d'eau de mer chauffée pour les jours où la température ne permettra pas d'aller à la mer; 7° un yacht pour faire des promenades sur mer; ce yacht sortira tous les jours du port et les actionnaires auront seuls le droit d'y entrer; 8° des kiosques mobiles très-élégants et d'une construction nouvelle pour prendre les bains de mer. Ceux pour les dames seront faits de manière qu'elles puissent se baigner sans être vues. 9° Un tir à pistolet. 10° Un gymnase, des maîtres de natation, de musique, de danse et d'escrime, pour occuper les jeunes gens qui viendraient avec leurs parents passer les vacances à Ostende. 11° Un petit casino où se réuniront les actionnaires comme dans une Société particulière.

On y trouvera : un salon de conversation; une salle de musique avec les instrumens nécessaires; un cabinet de lecture avec tous les journaux; une salle de billard; une grande terrasse avec un belvédère au-dessus du bâtiment d'où l'on découvrira la mer et l'entrée du port.

M. Ch. Boyet, administrateur et inspecteur-général de la compagnie Agricole Belge, est fondateur et propriétaire de l'établissement dont il dirigera l'administration.

Il émet des actions pour un capital qui ne pourra être moindre de cinq cents mille francs.

Les membres du comité sont : MM. M. Hamman, trésorier de la ville d'Ostende; Perrier, chancelier du consulat de France à Ostende; Vancaille, notaire royal à Ostende; M. Duclos-Assendri, négociant et vice-consul du Portugal à Ostende, est banquier de la Société.

Le ministre de la guerre vient d'autoriser les lieutenans et sous-lieutenans de cavalerie, par disposition du 4 juillet dernier, à faire usage, dans le service et les manœuvres, d'un cheval appartenant à l'état et désigné à cet effet.

Les chevaux désignés seront logés, nourris et traités comme les autres chevaux de troupe. Néanmoins, il sera facultatif aux officiers de les faire panser par leurs domestiques particuliers, sauf à en prévenir le commandant d'escadron. Ils pourront également, par autorisation spéciale du chef de corps, les placer avec leurs propres chevaux dans des écuries particulières.

On remarque que c'est de Carcassonne même qu'Alibab est parti il y a trois ans, pour consommer l'attentat qui l'a conduit à l'échafaud. C'est de là que Barbès aussi est accouru en poste pour venir exciter la rébellion des 12 et 13 mai. C'est à Carcassonne enfin que le jeune Cinq-Mars alla nouer avec l'Espagne l'intrigue qui le fit périr avec son ami de Thou.

Dans le canton de Zurich, à Andelfingen, un banquet avait réuni les membres d'une société de chant. Plus de 400 personnes qui avaient mangé d'un mets préparé dans un vase de cuivre ou qui l'avaient imprudemment laissé refroidir, sont tombées malades. Plusieurs d'entre elles sont déjà mortes, et la santé d'un grand nombre d'autres est encore gravement compromise.

Voici un fait de nature à intéresser tous les éleveurs et amateurs de pigeons : Il y a quelque temps un de nos compatriotes s'embarqua à Anvers, à bord d'un navire de commerce, devant relâcher à Alger, où le passager va fixer sa résidence; ayant toute sa vie des pigeons voyageurs, il voulait importer ce mode de correspondance sous le ciel de l'Afrique, c'est-à-dire reporter à leur origine primitive les messagers ailés, car il est certain que les peuples orientaux se sont les premiers servis de ce

moyen. Il fit donc choix de sa meilleure couple de pigeons, persuadé qu'elle suffirait pour en propager la race; pendant la traversée il donna tous ses soins à ces intéressants animaux. Malheureusement ou heureusement peut-être, le panier qui servait de gîte aux enfants des airs, devenu marin, s'usa; arrivé dans le Tage devant Lisbonne où le navire devait s'arrêter quelques jours, la première occupation de notre compatriote fut d'acheter un nouveau panier; au moment où il allait y mettre ses deux pigeons, la personne qui les tenait les lâcha, soit par malice ou autrement. Les deux pigeons sont revenus sains et saufs au gîte qui les avait vu naître. Ils sont à Anvers depuis cinq à six jours. Qui pourrait dire les distances qu'ils ont parcourues? le degré d'instinct qu'il leur a fallu pour s'orienter? les privations qu'ils ont supportées? Ont-ils suivis la mer? Ont-ils suivis les côtes? Rien ne leur était connu. Aucun point indicateur ne pouvait les guider. Impossible de mettre en doute maintenant que les pigeons peuvent être employés aux plus longs trajets.

— L'exces de la boisson ravale l'homme au-dessous de la brute; ivre, il ne connaît, il ne respecte plus rien. En voici l'exemple : Dimanche dernier, dans l'après-midi, le nommé Jacques-Philippe Lecocq, âgé de vingt ans, journalier à Silly (Hainaut), rentra chez ses parens, il avait bu plus que de raison; voyant que l'on avait dîné en son absence, il commença par faire grand tapage, puis, s'armant d'une hache, il brisa la table; sa famille était consternée, il frappa à outrance sa sœur Clémentine, sans que les témoins osassent la défendre; François Robert entendant ce bruit, entra dans la maison, le forcené Lecocq se jeta sur lui, le frappa d'un coup de maillet sur l'œil droit, ce qui le renversa par terre sans connaissance; non content de cela, Lecocq se rua sur Robert, lui mordit deux doigts de la main droite d'une manière horrible, le sang jaillissait à flots; ce n'était pas assez pour assouvir sa fureur : un rassemblement s'était formé devant la porte, il s'empara d'un trois quarts de brique, le jette dans la foule, ce projectile va frapper à la tête Jacques-Philippe Robert, oncle de Lecocq, âgé de 60 ans, ce malheureux vieillard tombe baigné dans son sang, et en tel danger de mort, qu'on lui administra de suite les sacrements de l'église. Depuis ce moment, Jacques-Philippe Lecocq, craignant la punition de ses crimes, a pris la fuite, sans que l'on ait pu découvrir le lieu de sa retraite. L'autorité locale a dressé un procès-verbal circonstancié; la justice informe.

ACTES DU GOUVERNEMENT.

(Extrait du Moniteur du 15.)

Un arrêté royal du 11 de ce mois, fixe le nombre des conseillers provinciaux du Limbourg et du Luxembourg, à élire dans chaque canton, et dont voici la répartition :

Province de Limbourg. — Hasselt, conseillers à élire, 5, population, 15,895; Beeringen, conseillers, 5, popul., 15,194; Herck, c. 3, p. 13,258; St.-Troid, c. 4, p. 21,290; Tongres, c. 5, p. 15,856; Bilsen, c. 5, p. 15,039; Loos, c. 4, p. 19,757; Maastricht (sud), c. 2, p. 9,877; Mechelen, c. 2, p. 10,187; Meeuseyk, c. 2, p. 19,405; Achel, c. 1, p. 5,446; Brée, c. 1, p. 7,551; Peer, conseillers, 2, population 1891.

Province de Luxembourg. — Arlon, conseillers, 5, population, 15,715; Etalle, c. 3, p. 15,008; Fauvillers, c. 1, p. 4,001; Florenville, c. 5, p. 15,255; Messancy, c. 1, p. 7,587; Virton, c. 5, p. 15,681; Durby, c. 2, p. 7,604; Erezée, c. 1, p. 6,745; Houffalize, c. 2, p. 8,002; Laroche, c. 2, p. 9,497; Marche, c. 1, p. 7,214; Nassogne, c. 1, p. 4,520; Vielsalm, c. 1, p. 6,517; Bastogne, c. 1, p. 6,988; Bouillon, c. 2, p. 8,181; Neufchâteau, c. 2, p. 10,552; Palisseul, c. 2, p. 7,725; Saint-Hubert, c. 2, p. 7,766; Sibret, c. 1, p. 6,479; Willin, c. 1, p. 4,696.

CONSEIL PROVINCIAL.

Séance du 15 juillet. — Présidence de M. Nagelmackers. La séance s'ouvre à 9 heures.

Communications. 1° Proposition de M. Davignon, afin d'appeler l'attention du gouvernement sur la construction d'un canal entre Chênée et la Meuse, et de prier la députation de s'entendre sur cet objet avec la Société du Luxembourg.

2° Proposition de M. de Berlaymont relative à la route de Huy à Stavelot.

Ordre du jour. 1° Vote sur l'ensemble du règlement sur les jurys cantonnaux. — Il est adopté.

2° Discussion du rapport sur le canal de Bois-le-duc.

M. Destrievaux qui avait donné lecture de ce rapport dans la séance d'hier, avait conclu à ce que toutes les sommes versées jusqu'en 1850, fussent réclamées par la province ainsi que les intérêts de ces sommes et à ce que la députation fut chargée de prendre les mesures qu'elle croira nécessaires pour atteindre la restitution de ces sommes.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées sans discussion.

3° Rapport sur la demande du subsidie formée par la Société d'Agriculture.

M. Davignon, rapporteur, conclut au rejet de la demande vu l'insuffisance des fonds de la province et vu aussi les sommes déjà assez considérables que l'état alloue pour cet objet.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées d'urgence.

M. Richard propose de prendre une résolution afin de changer le local des audiences du conseil.

— Mon remerciement ne se fera pas attendre, cardinal! répartit Anne d'Autriche avec la plus vive reconnaissance.

— Et vous m'enverrez écrit de cette main royale?... dit tout bas le ministre, faisant allusion à sa propre demande.

— Ecrit de ma main, répondit la reine, en la lui donnant à baiser.

III.

Quelques heures après, Anne d'Autriche tenait l'ordre d'élargissement du marquis de Salignac et son brevet d'attaché à l'ambassade d'Italie, le tout dûment signé du roi comme d'habitude. La récompense de Richelieu ne se fit pas attendre, et il reçut le soir même le billet suivant :

« Celle que vous aimez sera demain à deux heures dans l'appartement de la reine, où elle vous fera son remerciement en audience particulière. »

Le cardinal écrivit aussitôt sur ses tablettes galantes : « Demain à midi, prévenir le chambellan de service qu'il ait à empêcher le roi d'aller chez la reine, de deux heures à quatre. — A une heure, toilette de cour complète, moins la barrette, le rabat et tout ce qui peut rappeler le caractère sacerdotal. Faire parfumer mes cheveux de cette essence d'Arabie qu'affectionne Anne d'Autriche. En sortant du petit appartement, passer dans la galerie du roi, afin d'y voir madame de Salignac; lui prouver que je n'étais pour rien dans l'arrestation de son mari, que je n'ai pu lui en dire hier les raisons, et qu'il m'a fallu tout mon crédit auprès du roi pour obtenir un brevet d'ambassade. Ne pas prononcer d'ailleurs une parole d'amour, et affecter le plus entier désintéressement; prendre même une légère teinte de dépit vaincu et me poser provisoirement en amant magnanime. »

Là-dessus, le cardinal passa la nuit à rêver aux anges, et attendit l'heure du rendez-vous royal avec des palpitations de cœur.

En entrant, le lendemain au moment indiqué, dans le cabinet de la reine Richelieu fut fort surpris de n'y trouver personne; mais sa surprise se changea en un sentiment plus pénible lorsqu'il vit venir à lui madame de Salignac.

— Qu'est-ce que cela veut dire? se demanda-t-il, présentant une cruelle mystification.

La discussion est ouverte sur cette proposition.

M. Robert. Les motifs qui ont fait rejeter cette proposition, lors de notre dernière session, existent encore cette année. Il n'y a pas de fonds disponibles.

M. Richard. On ne doit pas, messieurs, nous objecter le défaut de fonds. Il se trouve au budget plusieurs allocations qui ne sont jamais épuisées; ainsi le budget porte 1600 frs. pour frais de route de M. l'ingénieur en chef, or il ne veut rien toucher : on trouvera en outre une somme assez considérable sur les frais alloués pour indemnités aux membres du conseil, car notre session n'aura pas été bien longue.

M. Lombard. La nécessité de la proposition de M. Richard ne peut être révoquée en doute. Tous mes collègues et moi-même, qui sommes placés sur les derniers bancs de la salle, ne comprenons absolument rien de tout ce qui se dit au bureau.

M. Richard. J'affirme la vérité de ce que le préopinant vient de dire. Je ne comprends que peu de tout ce qui se dit à quelque distance d'ici, et les journalistes qui y mettent cependant beaucoup de bonne volonté en sont réduits le plus souvent à deviner ce que nous disons, ce qui les expose souvent à nous prêter un langage tout opposé à celui que nous tenons réellement.

M. De Berlaymont. J'appuie également ce que M. Lombard vous a dit et pour mon compte je proposerai, si on ne veut changer la disposition du local, d'allouer une certaine somme pour nous acheter à tous un cornet. (Rires.)

Plusieurs membres prennent encore la parole sur cet objet. Il est enfin décidé que la députation serait chargée de faire faire les changements au local des séances et de consacrer à cet objet une somme de 5000 frs. à prendre sur les dépenses imprévues.

4° Rapport de la proposition d'établir dans les stations d'étalons, des chevaux dits Percherons.

M. Deltège, au nom de la 5e commission, conclut à ce que la députation engage le gouvernement à ne placer dans les stations que des étalons de bonne race; et des individus non tarés, mais en lui laissant le choix des races.

Ces conclusions sont adoptées d'urgence.

5° Rapport sur la réclamation de quelques propriétaires relativement au pont sur la Meuse au Val-Benoit.

M. Nicolay lit le rapport et conclut au renvoi de cette affaire à la députation, la commission étant privée de tout moyen de s'éclaircir sur cet objet.

Adopté. M. Destrievaux propose de charger la députation d'appeler l'attention du gouvernement sur la rivière de la Meuse. Elle exige de grands travaux, si on ne veut pas qu'elle perde d'ici à quelque temps sa qualité de rivière navigable.

M. Richard. Il n'y a pas long-temps, M. le ministre des travaux publics, dans un entretien que j'eus avec lui, m'a dit qu'il allait charger un ingénieur d'examiner la Meuse, depuis la frontière de France jusqu'à celle de Hollande, afin de voir si on ne pourrait pas la canaliser.

M. Destrievaux. Je n'insiste pas moins sur ma proposition. M. le ministre des travaux publics est fort occupé et ce beau projet dont il a entretenu M. Richard pourrait fort bien lui sortir de mémoire. Il serait donc utile que le conseil engagé la députation à insister d'une manière puissante sur cet objet. — Adopté.

6° Discussion du budget.

On donne lecture de tous les articles du budget des recettes et celui des dépenses. Il ne soulève que peu de discussions.

La diminution qui se fait remarquer sur le produit de la taxe des chiens, engage plusieurs membres à proposer des moyens pour la rendre plus productive. Il est parlé de mettre la taxe en ferme, de charger les gardes-champêtres de rechercher, dans chaque commune, les chiens qui s'y trouvent, et de leur accorder comme récompense une partie de la taxe. On décide esp. que la députation sera chargée de prendre les moyens les plus convenables pour rendre la taxe aussi productive que possible.

Les allocations du budget sont successivement adoptées, ainsi que celle qui s'accorde que 5000 frs. pour l'église St-Jacques.

Cette dernière allocation n'a été adoptée qu'après une assez vive discussion.

Le total des dépenses, ainsi que celui des recettes, s'élève à 1,510,127 fr. 89 cent. La séance est levée à 5 heures.

A 5 heures le conseil est rentré en séance. M. Neef a développé sa proposition relative au jury d'examen. Cette proposition a donné lieu à une longue discussion que nous reproduirons demain. A la fin de la séance, M. le gouverneur a remercié les membres du conseil du zèle et de l'activité dont ils ont fait preuve et a déclaré la session close.

NOUVELLES DE THEATRE. — Nous avons annoncé dernièrement l'arrivée de M. Volkner, Ire. basse-taille, Mde. Moncassin, 2me. chanteuse, est aussi en ville, ainsi que Mde. Bernard, Ire. duègne, venant de Bordeaux. C'est M. Pammel, et non M. Tambel, qui est engagé comme baryton.

Nous disions il y a quelques jours que l'orchestre avait été déclaré dissous, qu'un autre allait être formé, et que la préférence serait accordée aux anciens musiciens. Il paraît que cette clause éloignait bon nombre d'artistes qui ne voulaient pas s'avancer avant d'avoir la certitude d'être engagés; elle vient d'être rayée de l'annonce, et aussitôt le directeur a eu quinze noms à enregistrer. Nous espérons que ceux des membres de l'ancien orchestre qui jusqu'à ce jour ont hésité à se représenter chez le directeur, comprendront enfin leurs véritables intérêts, et tront se faire inscrire. Nous ne pouvons ajouter foi au bruit qui circule, que la majorité de ces Messieurs aurait l'intention de faire concurrence à notre théâtre, en fondant à Liège des concerts à l'instar des concerts Musard de Paris, concerts qui auraient lieu les jours de spectacle et pour lesquels l'entrée se payerait 50 centimes. Nous pensons qu'une pareille innovation n'aurait ici aucune chance de succès, et que MM. les artistes ne pourraient en espérer aucun bénéfice; nous croyons donc devoir, dans leur intérêt, les engager à revenir à des sentimens meilleurs envers l'administration.

Les actionnaires de la salle se sont enfin décidés à mettre la main à l'œuvre; ils ont fait restaurer le plancher du théâtre; mais on dit qu'ils ne veulent pas aller plus loin, bien que plusieurs parties des machines ainsi que la salle, exigent impérieusement des réparations dont le prix ne dépasserait guère deux ou trois cents francs. Nous ne pouvons y croire.

Deux jeunes gens de cette ville, M. R. Ansaux et M. L. Mélotte, qui ont déjà publié en 1858 un vaudeville intitulé : Les deux Apprentis, viennent d'en faire paraître un nouveau : L'étudiant ou la Reine Voyageuse, il est en vente chez M. Choiseux, libraire, au Palais.

— Monseigneur, dit la marquise, la reine vient de m'apprendre la grâce insigne que je vous dois, et m'a autorisée à venir vous rendre grâces ici, en me chargeant pour vous de son remerciement particulier.

Elle remit en même temps au cardinal un billet cacheté qu'il parcourut avec un dépit et une honte qu'on se figurera par ces lignes :

« Je vous avais promis de vous mettre en présence de celle que vous aimez; vous y voilà et j'ai tenu ma parole... Quand je vous connaîtrai d'autres amours, je vous rendrai le même service, monseigneur! Nechez point à découvrir comment j'ai appris ce que valent vos belles protestations. Sachez seulement que madame de Salignac n'est point ma complice, car elle ignore tout, sa démarche seule vous le prouve. Quant à la figure que vous faites en ce moment, songez-y bien, car je vous observe et vous écoute de fort près. »

D'un regard, en effet Richelieu se convainquit que la reine venait d'arriver derrière une portière, et d'un autre regard il s'assura que la marquise n'était que l'instrument d'Anne d'Autriche. Les remerciemens sincères de la jeune femme, d'ailleurs ne permettaient pas de douter de cette vérité, et le cardinal fut obligé de l'écouter complaisamment, jusqu'à ce qu'elle lui annonça son départ avec son mari... A cette nouvelle il abrégé l'audience particulière, se sentant près d'éclater involontairement. Et la reine accourut à l'instant près de la marquise, à qui elle conta, seulement alors tout son complot. Pour assurer l'effet de la scène qu'on vient de lire, elle lui avait dit une heure auparavant que la grâce de son mari était une réparation de Richelieu. Instruite enfin de toute la vérité, madame de Salignac maudit d'autant plus le cardinal, qu'elle avait pu le supposer pendant une minute capable de céder à un mouvement généreux.

Richelieu fit ce jour-là de vains efforts pour imposer à son royal instrument la révocation de l'ordonnance de la veille. Anne d'Autriche parvint à enchaîner la main de Louis XIII pendant vingt-quatre heures, et le marquis de Salignac libre et vengé, partit joyeusement avec sa femme pour l'Italie.

La reine seule resta exposée au ressentiment du ministre, qui persécuta comme on sait, jusqu'à la mort, celle qu'il avait aimée si fidèlement.

ETAT CIVIL DE LIEGE DU 15 JUILLET.

Naissances : 3 garçons, 5 filles.
Décès : 1 garçon, 2 filles, 2 femmes, savoir :
Marie Delaite, âgée de 77 ans, hôtelière, rue en Bois, veuve de Michel Joassin.
Françoise Joseph Julez, âgée de 64 ans, herbière, au Thier à Liège, épouse de Walthère Crahay.

ANNONCES.

M. MTHIOLI-CUSTER,

A l'honneur d'informer le public que ses baignoires sont toujours en activité et que les prix sont fixés comme suit : Grand bain à 1 franc 50 centimes, moyennant prenant six cartes à 1 fr. et les plus petits à un fr. sans cartes. Il prévient aussi le public que les places, baignoires et accessoires sont de même qualité pour les uns comme pour les autres. On y applique les ventouses.

A LOUER, pour en jouir de suite, une fort belle et spacieuse MAISON, fraîchement décorée, avec grands salons et salle de bains. Cette maison est chauffée par un calorifère et peut se louer avec ou sans remises et écuries.
On pourrait, si on le désire, y joindre un autre vaste bâtiment séparé du premier par une cour. L'ensemble est très-convenable pour un hôtel ou tout autre établissement industriel. — S'y adresser rue Hors-Château, n° 1. 746

La MAISON n. 860, place du Spectacle, avec remise, écurie, eau de la Fontaine Roland, etc., etc., est à LOUER. S'adresser Basse-Sauvinière n. 24.

Belles et bonnes BRIQUES à VENDRE à 10 fr. le 1,000. S'adresser chez CRESPIEN, maître maçon, à Ramet.

A Vendre A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES DEUX MAISONS,

Au centre de la ville, restaurées à neuf, et un terrain de 120 mètres, entouré de murs y adossés, propre à y construire un vaste atelier.

On vendrait au choix, l'une ou l'autre de ces maisons avec le terrain, elles sont aussi à LOUER actuellement. S'adresser à M^r BERTRAND, notaire à Liège. 855

A VENDRE UNE MAISON bien bâtie, composée de six pièces, plus deux MANSARDES, Grenier, deux Caves, cuisine et cour. — S'adresser rue de la Syrène, près de St.-Paul, n° 4. 661

A VENDRE UNE MAISON NEUVE,

Composée de deux appartements bien distribués, avec cour, située à Liège, rue St.-Adalbert, n. 755; Et 26 ares 15 centiares de terre et houblonnière, situés en Droixhe, commune de Jupille, au lieu dit Elvau, joignant à MM. Demolin, Defrère, Deflandre, Herzé, Lempereur et Midré. S'adresser au notaire PAQUE.

IMMEUBLES A VENDRE.

LE JEUDI 18 JUILLET 1859, à 9 heures, n° DUSART, NOTAIRE,

Vendra aux Enchères, en son étude, rue Féronstrée, à Liège, LES IMMEUBLES

DONT LA DÉSIGNATION SUIT, SITUÉS A LOEN, COMMUNE DE LIXHE, Savoir :

- 1er. lot. Un VERGER dit Ravage, contenant un hectare.
2e. lot. Une PIÈCE DE TERRE dite Briquetterie et terres aux noyers, contenant deux hectares 51 ares.
3e. lot. Une partie de la terre dite les Six Bonniers, contenant 98 ares.
4e. lot. Une TERRE de 17 ares 45 centiares au chemin du Hornay.
5e. lot. Une partie de la terre dit les Dix Bonniers, contenant 107 ares 75 centiares.
6e. lot. Une TERRE de 22 ares 88 centiares tenant à celle qui vient d'être désignée.
7e. lot. Une PIÈCE DE TERRE, contenant 106 ares 37 centiares, tenant au sentier du Hornay.
8e. lot. Une TERRE dite les Six Bonniers, contenant 105 ares 49 centiares.
9e. lot. Une TERRE de 8 ares 71 centiares au chemin de Loen à Nivelles.
10e. lot. Une TERRE de 15 ares 73 centiares tenant aux Six Journaux.
11e. lot. Une de 31 ares 45 centiares, au lieu dit Radelaix.
12e. lot. Le Bois à la Cherra, contenant 206 ares 79 centiares.
13e. et dernier lot. Une PATURE joignant le Grand-Fond, contenant 274 ares 26 centiares.
S'adresser au dit notaire pour voir les conditions. 800

ADJUDICATION DEFINITIVE.

Le MERCREDI 17 JUILLET 1859, à 10 heures, Les notaires PAQUE et BIAR procéderont, en l'étude du premier, rue Souverain-Pont, à Liège, à l'adjudication de 18 bonniers et demi

TERRE LABOURABLE.

Connus sous la délimitation des Grands-Champs de Saint-Gilles, situés dans les communes de Liège et de St.-Nicolas, sur la mise à prix de 44,700 frs.

Ils seront ensuite remis en trois lots dont le premier comprendra 5 bonniers 14 verges 17 petites, sur la commune de Liège; la majeure partie étant entourée de haies vives, sur la mise à prix de 8,500 frs.

Le 2e lot est formé de la moitié de 14 bonniers 10 verges 10 petites, enclos de haies vives, en la commune de St.-Nicolas, prise du côté de la grande allée et en la ligne parallèle, aboutissant au chemin de Saint-Gilles à Tilleur, sur la mise à prix de 20,500 frs.

Et le 3e lot est composé de l'autre moitié suivant le 2e lot, sur la mise à prix de 15,700 frs.

Aux conditions que l'on peut voir dans les études desdits notaires, lesquelles offrent beaucoup de facilités de paiement. 747

VILLE DE LIEGE.

TRAVAUX PUBLICS.

Le collège des bourgmestre et échevins procédera, le lundi 22 de ce mois, à midi, dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville,

A L'ADJUDICATION DES TRAVAUX

RECONSTRUCTION DU MUR DE QUAI ET d'autres ouvrages d'art

le long de la rive droite de la Meuse, en Péchenrue, et à l'embranchement de la rivière dite Trou-Saucy, en amont de l'abbattoir.

On peut voir le cahier des charges et les plans au bureau des travaux publics.

A l'Hôtel-de-Ville, le 10 juillet 1859.

Le président, J. J. Tilman.

Véritable Essence

CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE DE BRETON, PHARMACIEN, RUE D'ARGENTEUIL, 51, A PARIS.

Une longue expérience a prouvé qu'aucun remède n'était comparable à cette ESSENCE POUR LA GUÉRISON DES MALADIES SECRETES, DES DARTRES, et généralement de toutes les maladies qui sont dues à une acréte ou à un vice du sang. Véritable sudorifique, dépuratif par excellence, elle est la seule reconnue spécifique par les premiers docteurs de Paris, pour combattre avec succès les accidents qui suivent l'usage immodéré du mercure. 4 f. le flacon avec l'instruction. Dépôt chez M. Decamps, ph., rue de la Régence, à Liège, où se trouve aussi la Pomme de du célèbre Dupuytren, contre la perte de la chevelure.

Librairie de Riga.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

- HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par M. Thiers, belle édition en quatre gros volumes in-8°, papier vélin, ornée de 56 portraits et de fac-simile. 1859. Prix : 20 francs.
TENUE DE LIVRES, ENSEIGNÉE SANS MAÎTRE, par Jacotot, nouvelle édition considérablement augmentée, 1 vol., planches. 1859. 5 fr.
ÉLÉMENTS DE DESSIN INDUSTRIEL, par Tudot, 1 vol. avec 5 belles planches. 1 fr. 25 c.
ÉLÉMENTS D'ARITHMÉTIQUE, par M. Noël, professeur à l'université de Liège, 1 vol. in-12. 1 fr. 50 c.
MANUEL DU BIBLIOPHILE, par Constantin, édition augmentée, 1 vol. in-12, papier de Hollande, orné de planches. 4 fr. 50 c.
LES ENFANS CÉLÈBRES, par Masson, 2 vol. in-18, 1 fr. 80 c.

En vente à la même librairie : les ŒUVRES COMPLÈTES d'AGUSTIN THIERRY, de HALLAM, de MIGNET, VILLEMAMIN et SIMONDI. 12 vol. in-8°, à 5 fr. le volume.

ASSORTIMENT DE LIVRES

POUR LES

DISTRIBUTIONS DE PRIX.

H. SIMON-LEBRUN,

Fabricant-miroitier, lithographe et doreur sur bois, rue sur Meuse, n. 415,

entreprit toute espèce de dorure, fabrique cadres dorés, gothiques et autres, et cadre en acajou et mérisier, se charge des encadrements d'estampes et de lithographies dont il a un grand choix chez lui, surtout dans les sujets desainteté, canons d'aues, etc., qu'il vend à des prix très-modérés. — Il prévient en même temps MM. les marchands qu'il continue la fabrique de miroirs dans le prix desquels il vient d'établir un grand rabais

VILLE DE LIEGE.

INTERDICTION EN VENTE DES FRUITS NON MURS.

Le collège des bourgmestre et échevins rappelle aux marchands que la chose concerne, que l'exposition en vente de fruits non murs est prohibée par la loi, et il les prévient qu'une surveillance sévère sera exercée à cet égard par la police.

A Liège, le 26 juin 1859. Le président, J. J. Tilman.

CHEMIN DE FER. — TARIF DES VOYAGEURS.

Table with columns: STATIONS DE DÉPART, STATIONS DE DESTINATIONS (A BRUXELLES, A MALINES, A ANVERS), and various fare rates for different routes and classes.

BOURSES.

PARIS, LE 12 JUILLET.

Table of Paris market data including 5 p. c., 4 p. c., 3 p. c., Act. de la Banque, Ob. de la v. de Par., Emp. belge, Soc. générale, B. de Belg., Mutualité, Act. Réunies, E. c. d'Anvers, Dette active, Passif, Emp. romain, Naples, and Emp. port. 5 p. c.

LONDRES, LE 11 JUILLET.

Table of London market data including 5 p. c. consolidés, Belges 1852, Hol. Dette active, Portug. 5 p. c., Id. 5 p. c., Esp. Emp. 1854, Différées, Passives, Russes, Brésil, and Mexicains 5 p. c.

AMSTERDAM, LE 12 JUILLET.

Table of Amsterdam market data including Dette active, 5 p. c., Billet de chang., Synd. d'am., 5 1/2 p. c., Soc. de Commerce, Ch. de fer. d'Amst., de Rotterdam, Prusse L. 1852, Autriche. Métall., Brésil. Emp., Espagne. Ardois, D. diff. 1850, 4855, Passive, Portugal. E. 5 p. c., Naples. Cert. Fal., Russe. H. et Comp., 1828-1829, C. c. Hope, Ins. gr. liv., Pologne. L. 500 fl.

ANVERS, LE 15 JUILLET.

Table of Antwerp market data including Anvers. Dette act., Dette diff., Emp. de 48 milli., de 50 milli., Hollande. Det. act., Rente rem., Autriche. Métalliq., Lots de fl. 100., fl. 250., fl. 500., Polog. Lots fl. 500., Brésil. E. L. 1854., Dette passive 1854., différée., Danemar. E. Not., Dito à L., Prusse. Em. à Berl., Naples. Cert. Fal., El. R. Levée 1852., Cert. à A. 1854., CHANGES, Amsterd. C. jours, Id. 2 mois, Rotterdam. C. jours, Id., Paris. C. jours, Id., Londres. C. jours, Id., Francfort. C. jours, Id., Bruxelles et Gand.

BULLETIN DE BOURSE.

La rente espagnole sur une hausse de Paris d'hier de 1/4 0/0 a été traitée à 18 1/16 et reste offerte à ce taux, recherchée à 5/8 à lundi. Les primes ont été traitées de 18 1/16 à 5/8, dito 1/2 à 2 mois. Pas de variations dans les autres valeurs.

BRUXELLES, LE 15 JUILLET.

Table of Brussels market data including Dette active 2 1/2, Emp. Rothschild, Fin courant, Emp. de 50 milli., Id. de 57 mil., Emp. de 1852 (4), Act. de la Soc. G., Emp. de Paris., S. de Comm. de c., B. de Belgique., C. de S. et Oise., Hauts-Fourneaux, Banque Foncière, Idem., Flenu., Hornu., Sclessin., Soc. Nationale., Levant du Flenu., Ougrée., Sars-Longscham., Chemin de Fer., Vennes., St-Léonard., Chatelineau., Verrières., Belteraves., Verreries de Charl., L'Espérance., Brasseries., Tapis., Fer d'Ougrée., Mutualité., S. C. Bruges., Monceaux., Act. Réunies., Bornage., Houyoux., Papeterie., Lits de Fer., H.-F. Luxembourg, Civile., Herve., Ch. de Fer de Col., Ch. de B., M. et B., Asphalt., Holl. Dette active., Losrenten inscrit., Autriche. Métalliq., Naples. C. Falcon., Espagne. Ardois., Fin courant., Prime un mois., Différée de 1850., Idem de 1855., Passives., Brésil. E. de Roth., Rome. E. de 1854.

VIENNE, LE 4 JUILLET.

Table of Vienna market data including Métalliques 5 p. c., 108, Actions de la Banque 1489, PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 15 JUILLET, La barque norw. Skulda, v. de Narva, ch. de bois, Le bateau à vapeur belge Bruggen, v. de Londres, avec chevaux, passagers et diverses marchandises, Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, à Liège, n° 623.